

Visiteur des écoles V. Surintendant de l'Instruction Publique.

Voiturier. Une compagnie de chemin de fer, qui reçoit des effets, pour être transportés au-delà de sa ligne, à la condition expresse qu'elle ne sera pas responsable des dommages arrivés à ces effets, sur les autres lignes, n'est pas responsable des dommages, au-delà de sa ligne..... 317

— Une compagnie de bateaux transatlantiques qui, après l'arrivée du vaisseau au port, dans la province consent à garder les effets du voyageur, jusqu'à ce qu'ils aient été examinés à la douane, demeure responsable de ces effets, comme voiturier et comme dépositaire nécessaire. Ces effets peuvent comprendre des présents de peu de valeur aux amis du voyageur, et les hardes de sa femme..... 558

ERRATUM.

A la page 149, après le mot “ *mois* ” dans l'avant dernière ligne, ajoutez les mots “ *dans la signification de la sentence. L'Ordonnance de 1667, titre 34, a abrogé l'usage des contraintes par corps, après les quatre mois* ”

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.